



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/078**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Quai d'Honfleur, sur la Commune du Havre (LOT A), dont la référence Haropa Solutions est le n° AAP-1809-5039-01 et en vue de l'implantation d'une activité de service opérationnel aux navires.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, le SYNDICAT PILOTES LE HAVRE-FECAMP, organisme professionnel, identifié au SIREN sous le numéro 781 048 723 dont le siège social est situé Quai de la Marine – 76600 LE HAVRE a présenté le seul projet d'implantation sur le lot A, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et le SYNDICAT PILOTES LE HAVRE-FECAMP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-097 portant sur la dépendance susvisée le 04/09/2020.

Description de la dépendance : Parcelle de terre-plein d'une surface de 790 m<sup>2</sup>, située Quai d'Honfleur, sur la Commune du Havre, en vue de la réalisation et l'exploitation d'une aire de stationnement.

Durée de la convention : 20 ans à compter du 04/09/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 19-097 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.